



U.F.R. de DROIT et
de SCIENCE
POLITIQUE



Master Droit-Science Politique
Mention Droit Public
SPECIALITE DROIT PUBLIC GENERAL

2015-2016

Responsable : Professeur Pascale IDOUX

Les transformations du droit public contemporain, liées notamment à la recomposition du champ juridique induite par l'interpénétration des ordres juridiques interne, européen et international et par la constitutionnalisation des différentes branches du droit, mais aussi à la « demande de droit » croissante dans les domaines les plus techniques de l'action publique, nécessitent que les juristes publicistes du XXI^e siècle aient à la fois une solide culture juridique générale impliquant la maîtrise des disciplines fondamentales du droit public –droit administratif, droit constitutionnel, droit européen- et une connaissance « pointue » du champ scientifique spécifique dans lequel ils envisagent de se spécialiser.

Le Master **Droit Public Général** accueille les étudiants qui souhaitent :

- acquérir une formation de droit public adaptée aux besoins de la société moderne ;
- s'initier aux techniques et méthodes de la recherche en vue de rédiger ultérieurement une thèse de doctorat ;
- se destiner à la carrière universitaire (maîtrise de conférence et agrégation de droit public), préparer les concours de la haute fonction publique, de la magistrature, du barreau, intégrer les organisations européennes et, plus généralement, exercer un métier du droit.

2. ENSEIGNEMENTS

Chaque étudiant est tenu de suivre :

1. Quatre cours communs à la spécialité - 72 h

- Régulation et droit administratif, Pascale Idoux, Professeur (Université de Montpellier) – 20 h
- Les transformations de la constitution sous la V^e République, Pierre-Yves Gahdoun, Professeur (Université de Montpellier) – 20h
- Les principes directeurs du droit de la Convention européenne des droits de l'homme, Frédéric Sudre, Professeur (Université de Montpellier) – 20 h
- Les sources du droit public, Michel Troper, Professeur émérite (Paris X – Nanterre) – 12h

2. Deux cours spécialisés - 40h

2.1. Le cours du parcours choisi.

- Parcours droit administratif : Les mutations de l'action publique, Marion Ubaud-Bergeron, Professeur (Université de Montpellier) – 20 h
- Parcours droit constitutionnel : Théorie de la justice constitutionnelle, Alexandre Viala, Professeur (Université de Montpellier) – 20 h
- Parcours droit européen : L'autonomie du système de protection des droits fondamentaux de l'Union européenne, Claire Vial, Professeur (Université de Montpellier) – 20 h

2.2. Un cours à choisir parmi les deux autres cours

3. Six séminaires - 90 h (15 h X 6)

3.1. Cinq séminaires propres au parcours.

Parcours Droit administratif

- Principes et pratiques du procès administratif, (assuré par des membres de la juridiction administrative)
- Les dynamiques d'évolution du droit public des affaires, Laurent Coutron (Professeur à l'Université de Montpellier) et Nicolas Marty (Maître de conférences à l'Université de Montpellier).
- Les spécificités du droit public du travail, Ludivine Clouzot et François-Xavier Fort (Maîtres de conférences à l'Université de Montpellier)
- Action publique et droit privé, Guylain Clamour (professeur à l'Université de Montpellier).
- Finances publiques, Etienne Douat et Laurence Weil (professeurs à l'Université de Montpellier).

Parcours Droit constitutionnel

- Les droits et libertés garantis par la question prioritaire de constitutionnalité, Dominique Rousseau, (Professeur à l'Université Paris I)
- Pratique du contentieux constitutionnel, Julien Bonnet, Professeur (Université de Montpellier)
- Les principes constitutionnels intangibles, Eric Salles, Maître de conférences HDR (Université de Montpellier)
- La jurisprudence constitutionnelle du juge ordinaire, Julien Bonnet, Professeur (Université de Montpellier)
- Étude du fédéralisme sous un angle comparatif, Jordane Arlettaz, Professeur, (Université de Montpellier)

Parcours Droit européen

- Les sources internationales du droit de la CEDH, Gérard Gonzalez, Professeur (Université de Montpellier).
- Les contrôles de constitutionnalité et de conventionnalité : la convergence des standards de protection des droits fondamentaux ?, Jérôme Roux, Professeur, (Université de Montpellier).
- Les droits des étrangers en droit européen, Caroline Picheral, Professeur, (Université de Montpellier).
- L'influence de la Charte sur la protection des droits fondamentaux en Europe, Romain Tinière, Professeur (Grenoble II) et Christophe Maubernard, Maître de conférences HDR (Université de Montpellier)
- L'application de la CEDH par le juge national, Cathy Grabarczyk, Maître de conférences HDR (Université de Montpellier) et Laure Milano, Professeur (Avignon)

3.2. Un séminaire libre à choisir dans l'un des deux autres parcours

Le séminaire libre peut être remplacé, avec l'accord du responsable du parcours de rattachement, par la participation à un concours de plaidoiries au titre d'une équipe constituée au sein du M2 (concours René Cassin, concours Rousseau, concours Vedel, Concours *Habeas corpus* ...).

1. Cours de langues

2. Conférences du M2 : « Pratiques du Droit public »

3. MEMOIRE

Chaque étudiant doit, dans le cadre du parcours choisi, rédiger sous la direction d'un enseignant de la formation un mémoire individuel sur un sujet déterminé d'un commun accord avec le directeur de mémoire. Le mémoire fait l'objet d'une soutenance d'une durée de trente minutes environ devant un jury composé d'au moins deux enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches.

4. REGLEMENT D'EXAMEN

La spécialité Droit Public Général donne lieu à une session unique d'examen organisée selon le dispositif suivant :

1. Epreuve écrite de 5 heures portant sur chacun des trois cours obligatoires communs à la spécialité (note sur 20) ;
2. Epreuve écrite de 5 heures portant sur le cours spécialisé obligatoire du parcours (note sur 20) ;
3. Epreuve écrite de 3 heures portant sur le cours « Les sources du droit public » (note sur 20) ;
4. Epreuve orale portant sur le cours spécialisé à option (note sur 20) ;
5. Contrôle continu et épreuve orale dans chacun des six séminaires suivis par l'étudiant (note sur 20) ;
6. Soutenance de mémoire suivie d'une discussion libre d'une durée de 30 à 40 minutes devant un jury composé d'au moins deux enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (note sur 80).
7. Epreuve écrite ou orale pour les langues (note sur 15)

Est déclaré admis le candidat qui a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 / 20 sur l'ensemble des notes données au titre des épreuves écrites et orales et de la soutenance de mémoire. Les mentions sont décernées en fonction de la note moyenne de 12 / 20 (Assez Bien), 14 / 20 (Bien), 16 / 20 (Très bien).

Toute note inférieure ou égale à 5 / 20 est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

L'étudiant n'ayant pas pu se présenter à une épreuve écrite, peut, en cas d'empêchement dûment justifié, solliciter du responsable du Master l'autorisation de passer une épreuve de remplacement.

Le redoublement n'est admis que sur dérogation accordée par le Président de l'Université, sur proposition du responsable du Master.

6. LABORATOIRES D'ACCUEIL

CENTRE DE RECHERCHES
ET D'ETUDES
ADMINISTRATIVES DE
MONTPELLIER (CREAM)

EA 2038

Responsable : Pr. G. Clamour

Tel : 04.34.43.28.80.
cream@univ-montp1.fr
www.cream.fr



CENTRE D'ETUDES ET DE
RECHERCHES
COMPARATIVES
CONSTITUTIONNELLES ET
POLITIQUES (CERCOP)

EA 2037

Responsable : Pr. A. Viala

Tel : 04.34.43.28.64.
cercop@univ-montp1.fr
www.cercop.univ-montp1.fr



Faculté de Droit
39 rue de l'Université
34060 Montpellier Cedex 2

INSTITUT DE DROIT
EUROPEEN DES DROITS
DE L'HOMME (IDEDH)

EA 3976

Responsable : Pr. F. Sudre

Tel : 04.34.43.29.71.
idedh@univ-montp1.fr
www.idedh.fr

